

Chers parents,

Afin d'évoluer encore un peu dans nos pratiques, je propose de faire un essai d'utilisation de tablettes personnelles, en classe. Pour cela, les élèves qui en possèdent, pourront la ramener sous la responsabilité des parents. Nous allons faire un essai et évaluerons l'évolution à envisager...

Aussi je vous demande de vous renseigner sur vos assurances et de compléter les talons ci-dessous.

Je vous remercie de votre collaboration,

Charte à respecter par l'élève - Utilisation des tablettes personnelles

Si j'amène mon matériel à l'école, je m'engage à

- ① Agir de façon responsable
- ② Déposer ma tablette à l'endroit prévu sur le bureau et ne pas aller la récupérer sans autorisation
- ③ Utiliser exclusivement ma tablette pour l'usage demandé par l'enseignante
- ④ venir à l'école avec une tablette rechargée
- ⑤ Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une exclusion définitive et de sanctions pénales.
- ⑥ Chaque utilisateur aura une connexion **WIFI** dans l'école. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours

Si je ne respecte pas cet engagement, ma tablette sera immédiatement confisquée.

Signatures des parents :

Signatures de l'élève :

Monsieur, Madame, père / mère de ont pris connaissance de ce courrier

- mon enfant ne possède pas de tablette personnelle - il utilisera le matériel de la classe
- nous n'acceptons pas que notre enfant amène sa tablette car
- nous **acceptons** de laisser notre enfant amener une tablette (barrer les mentions inutiles), à condition de :

① avoir une pochette facilement reconnaissable, et personnalisée, ou clairement identifiable (étiquette prénom / autocollants.)

② Nous possédons une assurance particulière pour les portables (joindre un certificat)

③ En cas de casse ou de vol sur le matériel des copains, je m'engage à appliquer ma responsabilité civile

④ L'établissement n'est pas responsable d'éventuelles pertes financières ou de fichiers personnels dus à l'utilisation, correcte ou non, du dispositif

Signatures des parents (précédées de la mention lu et approuvé) :